



Número de Révision: 009.0

Date de sortie: 04/03/2025

## 1. IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>LOCTITE LB 8008 C5-A ANTI-SEIZE known as C5-A® Copper Based Anti-Seize</b>	<b>Numéro IDH:</b>	234207
<b>Type de produit/utilisation recommandée:</b>	Pâte anti-soudure en aluminium	<b>numéro d'item</b>	51009
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	<b>Votre contact:</b>	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
<b>DANGER:</b>	H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANÉE. H318 - PROVOQUE DE GRAVES LÉSIONS DES YEUX. H372 - RISQUE AVERE D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETÉES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGÉE.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION CUTANÉE	2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES	1
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETÉES	1

### PICTOGRAMME(S)



### Conseils de prudence

#### Prévention:

- P260 - Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation.
- P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
- P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

Numéro IDH: 234207

Nom du produit: LOCTITE LB 8008 C5-A ANTI-SEIZE known as C5-A® Copper Based Anti-Seize

<b>Intervention:</b>	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P314 - Consulter un médecin en cas de malaise. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Stockage:</b>	Non prescrit
<b>Élimination:</b>	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

**Autres dangers** Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	30 - 60
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	10 - 30
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	10 - 30
Copper	7440-50-8	10 - 30
Graphite	7782-42-5	5 - 10
12-Hydroxyoctadecanoate de calcium(2+)	3159-62-4	1 - 5
Quartz (SiO <sub>2</sub> ) "respirable particulates (reaches the alveoli)" (RCS) <0.1%	14808-60-7	1 - 5
paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	0.1 - 1
Quartz (SiO <sub>2</sub> ) particules respirables (RCS) >=10%	14808-60-7	0.1 - 1

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver à l'eau savonneuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
<b>Ingestion:</b>	Ne pas faire vomir. Appeler un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):</b>	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
<b>Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:</b>	Non disponible

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
<b>Agents extincteurs inappropriés:</b>	Non disponible
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Néant
<b>Feu inhabituel ou risques d'explosion:</b>	Néant
<b>Produit ou gaz issus de la combustion:</b>	Oxydes de carbone.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

<b>Mesures de protection de l'environnement:</b>	Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
<b>Méthodes de nettoyage:</b>	Enlever en grattant autant de produit possible. Nettoyer le résidu à l'eau savonneuse.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation:</b>	Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder le récipient fermé. Bien laver avant manipulation.
<b>Stockage:</b>	Garder dans un endroit frais, bien ventilé.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	5 mg/m3 PEL Brouillard 500 ppm (2,000 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	5 mg/m3 PEL Brouillard 500 ppm (2,000 mg/m3) PEL	Rien	Rien
dihydroxyde de calcium	5 mg/m3 TWA	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales	Rien	Rien
Copper	0.2 mg/m3 TWA (en Cu) Fumée. 1 mg/m3 TWA (en Cu) Poussière ou brouillard	1 mg/m3 PEL (en Cu) Poussière ou brouillard 0.1 mg/m3 PEL (en Cu) Fumée.	Rien	Rien
Graphite	2 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales	Rien	Rien
Quartz (SiO <sub>2</sub> ) "respirable particulates (reaches the alveoli)" (RCS) <0.1%	0.025 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	0.05 mg/m3 TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m3 OSHA_ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m3 PEL Poussière alvéolaire 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m3 TWA Respirable.	Rien	Rien
paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	0.2 mg/m3 TWA (en Cu) Fumée. 1 mg/m3 TWA (en Cu) Poussière ou brouillard	1 mg/m3 PEL (en Cu) Poussière ou brouillard 0.1 mg/m3 PEL (en Cu) Fumée.	Rien	Rien

Quartz (SiO <sub>2</sub> ) particules respirables (RCS) >=10%	0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA Fraction alvéolaire.	0.05 mg/m <sup>3</sup> TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m <sup>3</sup> OSHA_ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m <sup>3</sup> PEL Poussière alvéolaire 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA Respirable.	Rien	Rien
---	---	---	------	------

**Remarques sur la conception des installations techniques:**

Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale est insuffisante pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites établies d'exposition.

**Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134).

**Protection des yeux:**

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.

**Protection de la peau:**

Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Etat physique:</b>	Pâte
<b>Couleur:</b>	Cuivre
<b>Odeur:</b>	Doux
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)
<b>Pression de vapeur:</b>	< 1 hPa (20 °C (68°F))
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	> 100 °C (> 212°F)
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non applicable, Le produit est un liquide.
<b>Densité/Densité relative::</b>	1.30
<b>Densité de vapeur relative:</b>	> 1 20 °C Hlus lourd que l'air.
<b>Point d'éclair:</b>	> 93 °C (> 199.4 °F)
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Indéterminé
<b>Inflammabilité:</b>	Le produit n'est pas inflammable.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non disponible
<b>Solubilité:</b>	Non ou peu miscible Eau
<b>Coefficient de partage (value logarithmique)::</b>	Non disponible
<b>Teneur VOC:</b>	< 3 % Estimé
<b>Viscosité dynamique:</b>	Non disponible
<b>Viscosité cinématique:</b>	> 20.5 mm <sup>2</sup> /s
<b>Caractéristiques de la particule:</b>	Non applicable, Le produit est un liquide.
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Hydrocarbures. Oxydes de carbone.
<b>Produits incompatibles:</b>	Des acides forts et des bases fortes. Oxydants.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Exposition prolongée à la chaleur.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition probables:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

## Effets potentiels sur la santé

### Inhalation:

L'inhalation de vapeurs de cuivre peut causer une fièvre des fondeurs. Les symptômes comprennent un goût métallique et la décoloration de la peau ou des cheveux. Peut irriter les voies respiratoires. Contient la silice cristalline (le quartz), qui est classifié comme une substance cancérigène possible. Pourtant, le présent de silice cristallin dans ce produit est renfermé dans le liquide et sera seulement libéré si le produit est poncé ou abrasé et même alors ce qui est libéré ne sera pas la silice cristalline pure. Les précautions appropriées, pourtant, devraient être prises si le produit est poncé ou abrasé pour empêcher le personnel de respirer la poussière.

### Contact avec la peau:

Entraîne une irritation de la peau.

### Contact avec les yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

### Ingestion:

Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.026 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 2.18 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 10.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = < 5.7 mg/l
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.026 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 2.18 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 10.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = < 5.7 mg/l
dihydroxyde de calcium	Oral LD50 (Rat) = 7,340 mg/kg
Copper	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.11 mg/l
Graphite	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2,000 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2,000 mg/m3
12-Hydroxyoctadecanoate de calcium(2+)	Rien
Quartz (SiO <sub>2</sub> ) "respirable particulates (reaches the alveoli)" (RCS) <0.1%	Rien
paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	Rien
Quartz (SiO <sub>2</sub> ) particules respirables (RCS) >=10%	Rien

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités			
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Irritant		
dihydroxyde de calcium	Irritant Corrosif		
Copper	Irritant	Allergène	Sang Système nerveux central Développemental Gastro-intestinal Système immunitaire Reins Foie Mutagène Sensoriel Peau
Graphite			Poumon
12-Hydroxyoctadecanoate de calcium(2+)			
Quartz (SiO <sub>2</sub> ) "respirable particulates (reaches the alveoli)" (RCS) <0.1%			
paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)			
Quartz (SiO <sub>2</sub> ) particules respirables (RCS) >=10%			

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non
dihydroxyde de calcium	Non	Non	Non
Copper	Non	Non	Non
Graphite	Non	Non	Non
12-Hydroxyoctadecanoate de calcium(2+)	Non	Non	Non
Quartz (SiO <sub>2</sub> ) "respirable particulates (reaches the alveoli)" (RCS) <0.1%	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Oui
paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	Non	Non	Non
Quartz (SiO <sub>2</sub> ) particules respirables (RCS) >=10%	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Oui

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé  
 Division: Rien  
 Numéro d'identification: Rien  
 Groupe d'emballage: Rien

### Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Copper)  
 Division: 9  
 Numéro d'identification: UN 3082  
 Groupe d'emballage: III

### Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Copper)  
 Division: 9  
 Numéro d'identification: UN 3082  
 Groupe d'emballage: III  
 Polluant marin: Copper

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Information sur la réglementation Canadienne

**Statut LCPE LIS/LES:** Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

### Information sur la réglementation des Etats Unis

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:** 3,8,9,11

**Préparé par:** Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

**Date de sortie:** 04/03/2025

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.